

LE PLAN DE VIABILITÉ HIVERNALE 2022-2023 EST LANCÉ

De novembre à avril, la voirie départementale est en alerte pour permettre aux usagers de la route de circuler en toute sécurité quelles que soient les conditions météorologiques.



5 549 km de routes départementales sont concernés par le plan de viabilité hivernale.

249 agents de la voirie départementale sont mobilisés. Chaque semaine et au rythme d'une semaine sur trois, 70 d'entre eux sont en astreinte hebdomadaire. La veille météo est assurée 7 jours sur 7 et 24h/24. En fonction des conditions météorologiques, 5 équipes de patrouille observent l'état des chaussées.

Pour intervenir sur les **50 circuits** établis, le Département dispose de 48 engins de service hivernal (camions saleurs équipés d'une lame et tracteurs équipés d'une étrave).

De plus, **335 agriculteurs**, ayant accepté les termes d'une convention passée entre la Chambre d'Agriculture, l'USAA 02 (Union des Syndicats Agricoles de l'Aisne) et le Département, sont mobilisables en renfort pour faire face à un hiver exceptionnel.

Les 5 549 km de routes départementales représentent un important réseau routier. Celui-ci est hiérarchisé en **3 niveaux d'intervention** en cas de neige ou de verglas : **N1, N2 ou N3**.

- N1 : Itinéraires traités prioritairement (week-end et jours fériés compris, nuit et jour) et continuellement dans la mesure du possible pour rétablir des conditions de circulation acceptables dans les meilleurs délais ;

- N2 : Itinéraires traités à la suite des itinéraires des circuits N1 (week-end et jours fériés compris, nuit et jour) et après retour à des conditions de circulation acceptables sur les circuits N1;
- N3 : Itinéraires traités à la suite des itinéraires des circuits N2, uniquement en journée ouvrée et dans la mesure des moyens disponibles. Les circuits N3 sont traités avec un seul passage journalier. En fonction des conditions météo et de l'état de viabilité des réseaux N1 et N2, il se peut que les circuits N3 ne soient pas traités.

Ce dispositif a pour objectif de permettre aux usagers de pouvoir emprunter les infrastructures routières départementales, au moment opportun et dans des conditions optimales de sécurité pendant toute la période hivernale.



Avant de prendre la route, les usagers peuvent s'informer sur les conditions de circulation de leur trajet : elles sont disponibles et à jour en temps réel sur [Inforoutes02](https://www.inforoutes02.com).

Vous pouvez également déposer votre adresse mail sur Aisne.com pour recevoir en temps réel toutes les informations relatives à [la pose des barrières de dégel](#).